

STUDIO LEGALE E NOTARILE
VALSANGIACOMO

Via Emilio Maraini 106 6942 Savosa
casella postale 8139
CH-6908 Massagno caselle

avv. Roberto Valsangiacomo, notaio,
avv. Andrea Valsangiacomo, notaio,
iscritti al registro degli avvocati del Cantone Ticino,
membri Ordine degli Avvocati del Cantone Ticino,
Ordine dei Notai del Cantone Ticino,
Federazione Svizzera degli Avvocati e Federazione Svizzera dei Notai

telefono +4191 9231320
telefax +4191 9213505
r.valsangiacomo@legalvals.ch
a.valsangiacomo@legalvals.ch
www.legalvals.ch
CHE-108.156.592 IVA

DÉCLARATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le 1er septembre 2023, la nouvelle loi fédérale suisse sur la protection des données est entrée en vigueur. En conséquence, l'Etude légale Valsangiacomo (ci-dessous : « Le Cabinet ») a mis à jour sa déclaration sur la protection des données, qui fournit des informations sur la manière dont il traite les données personnelles collectées.

I. OBSERVATIONS.

La présente Déclaration sur la protection des données (ci-après : la « Déclaration ») est destinée à :

- (i) Compléter le contrat de mandat conclu entre le mandant et le mandataire, établi par des actes séparés. Dans ce cas, il s'agit d'une communication unilatérale du Cabinet, sans valeur contractuelle ;
- (ii) Servir de disposition autonome. Dans ce second cas, elle déploie ses effets comme stipulé ci-après.

Pour tous les clients et toutes les tiers parties qui entrent en contact avec le Cabinet (telles que les personnes qui visitent le site web www.legalvals.ch), cette Déclaration est consultable en ligne.

II. DÉCLARATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES.

1. Le Cabinet traite les données collectées (ci-après : « les données ») qui comprennent des informations identifiantes directement ou indirectement les personnes physiques qui les fournissent sur la base d'un mandat conclu entre le mandant et le mandataire pour des actes séparés, ainsi que les données collectées d'autres manières. Le Cabinet est responsable du traitement des données conformément à cette Déclaration.
2. Les données sont fournies par les mandants ou par des tiers lorsqu'ils contactent le Cabinet par courrier ordinaire, courrier électronique, téléphone, télécopie, médias sociaux ou d'autres moyens de contact similaires pour demander des services juridiques. Ces données peuvent inclure le nom, le prénom, les coordonnées et les informations sur le rôle de la personne concernée au sein de l'entreprise, de l'organisation et/ou de la personne physique ou morale pour laquelle elle travaille ou a été contactée. Au cours du mandat, le Cabinet traite également les données collectées à partir de correspondances avec les clients ou les tiers, tels que les contreparties, les autorités, les tribunaux et leurs collaborateurs ou d'autres personnes de contact. Ces données peuvent également inclure les dates de naissance, les informations sur les relations de travail, le revenu, l'état civil et l'état de santé. Le Cabinet collecte également d'autres données à partir de sources telles que les registres publics ou les sites web.
3. Le principal objectif du traitement des données par le Cabinet est de fournir les services juridiques demandés, de les documenter et de les facturer de manière précise et opportune.

4. Le Cabinet traite également les données de contact du mandant ou d'autres personnes à des fins de marketing, en utilisant divers moyens de communication pour fournir des informations sur les lois et réglementations, les publications, les événements, les nouveaux services ou d'autres éléments qui pourraient les intéresser. Toutefois, tout traitement des données à des fins publicitaires est exclu.
5. Pour atteindre les objectifs fixés, il peut être nécessaire que le Cabinet transmette les données à différentes catégories de destinataires, y compris des prestataires de services externes, d'autres mandants, des contreparties et leurs représentants légaux et partenaires commerciaux, afin de coordonner les services juridiques en question. De plus, les données peuvent également être transmises aux autorités et aux tribunaux.
6. Le Cabinet traite les données sous sa propre responsabilité en Suisse, dans l'Union Européenne et dans l'Espace Économique Européen. Cependant, le Cabinet peut également transmettre ces données à d'autres destinataires, tels que d'autres mandants, contreparties ou autorités, qui pourraient à leur tour traiter les données dans des pays qui n'offrent pas un niveau de protection comparable à celui prévu par la législation suisse. Dans ces cas, le Cabinet s'engage à transmettre les données uniquement sur la base du consentement ou de clauses contractuelles spécifiques. Le même principe s'applique si la transmission des données est essentielle à l'exécution d'un contrat ou pour faire valoir des droits légaux.
7. Le Cabinet conserve les données pour la durée nécessaire à l'accomplissement du mandat, mais en tout état de cause pour la période de conservation légale ou documentaire, ou tant qu'un intérêt privé ou public prévaut. Le Cabinet prend des mesures adéquates et proportionnées pour protéger les données contre la perte, la modification non autorisée ou l'accès illégal par des tiers. Si le mandant fournit des données via des tiers, tels que des employés ou d'autres prestataires de services, il est de la responsabilité de celui qui les a fournies de les informer adéquatement du traitement des données effectué par le Cabinet, par exemple via une déclaration sur la protection des données pour les tiers concernés.
8. Le Cabinet souhaite informer les mandants et les tiers que, pour l'exécution des missions qui lui sont confiées, il utilise des prestataires de services informatiques indépendants ou des fournisseurs de services cloud avec des serveurs exclusivement situés en Suisse. Cependant, le Cabinet utilise également certains services informatiques et moyens de communication qui peuvent présenter des risques pour la sécurité des données, tels que le courrier électronique (même non crypté) et les vidéoconférences. Si le mandant souhaite que le Cabinet adopte des mesures de sécurité spéciales, il doit en faire la demande expresse.
9. Les finalités du traitement des données exposées dans la présente Déclaration sont guidées par un intérêt légitime du Cabinet. D'autres traitements sont des exigences indispensables à l'accomplissement des obligations contractuelles assumées par le Cabinet envers le mandant. Ces activités sont également entreprises afin de se conformer à d'autres obligations réglementaires, y compris la nécessité de conserver des documents.

10. Les personnes concernées ont le droit d'obtenir des informations sur les données les concernant, de connaître leur finalité, de les rectifier, de les supprimer, de limiter leur traitement, de s'opposer et de saisir une autorité de contrôle. Elles ont également le droit à la transmission ou à la portabilité des données. Toutefois, ces droits sont soumis à des conditions et des exceptions, et certaines demandes pourraient être jugées inadmissibles pour des raisons légales. Dans ces cas, le Cabinet peut ou doit continuer à conserver les données ou à les traiter d'une autre manière, malgré la présentation d'une demande de suppression ou de limitation du traitement.
11. Pour la validité de la présente Déclaration, aucun consentement formel de la part du mandant, des tiers ou d'autres personnes concernées n'est nécessaire. La présente Déclaration sert uniquement d'information sur la nature, la portée et le traitement des données. Le Cabinet se réserve le droit de modifier unilatéralement le texte à tout moment et sans préavis. Il est conseillé de consulter régulièrement la déclaration sur la protection des données du Cabinet, disponible sur le site web www.legalvals.ch, pour être toujours à jour sur les dernières politiques du Cabinet en matière de protection des données.
12. Si le mandant, ses collaborateurs ou d'autres personnes de contact ont des questions ou souhaitent exercer leurs droits relatifs à leurs propres données ou à celles de tiers, le Cabinet les invite à le contacter par courriel à l'adresse studio@legalvals.ch ou en envoyant une lettre à l'adresse du Cabinet : Via Emilio Maraini 106 6942 Savosa (Suisse) Boîte postale 8139 6908 Massagno (Suisse).

La présente Déclaration annule et remplace, à compter du 1er septembre 2023, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection des données¹, tous les documents analogues concernant la protection des données publiés par le Cabinet d'avocats Valsangiacomo.

Savosa, le 1er septembre 2023

Me Roberto Valsangiacomo

¹ [RS 235.1 - Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la protection des données \(LPD\) \(admin.ch\)](#)